



Règlement 2024

1. Tous les participants doivent s'enregistrer sur notre [site](#) avant le début de la manifestation.
2. L'équipage est formé minimum de deux personnes et d'un Tracasset ou un véhicule assimilé.
3. Le Tracasset doit de préférence être décoré.
4. La compétition est divisée en deux parties :
 - une épreuve de parade servant à juger la décoration.
 - une épreuve d'habileté. (Voir annexe n°1)
5. Les Tracassets doivent conserver leur décoration pour toute la durée de la compétition. Dans le cas contraire, l'équipage est déclassé, pour l'épreuve de décoration et pour l'épreuve d'habiletés.
6. Les équipages ne sont pas autorisés à changer de Tracasset durant les épreuves.
7. La manifestation à lieux par n'importe quel temps.
8. La reconnaissance du parcours se fait le jour même au parking d'Epesses.
9. La remise des prix aura lieu dès la fin des épreuves.
10. Chaque équipage est responsable de son véhicule.
11. L'organisateur se réserve le droit d'exclure un équipage qui n'est pas apte à prendre le départ.
12. L'organisateur se réserve le droit stopper et d'exclure un équipage qui a un comportement dangereux, dégradant ou irrespectueux.
13. L'organisateur décline toute responsabilité en cas d'accident et dommages causés à des tierces personnes par les participants.
14. Par son inscription, chaque équipage, accepte et respecte le présent règlement.
15. Ce règlement remplace les versions précédentes et les annexes font partie intégrante du règlement.

Epesses, le 27 avril 2024

Nom et prénom du pilote :

Signature

Nom et prénom de l'équipier :

Signature
